



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 26-09-2025 /

Dossier complet le : 22-10-2025 /

N° d'enregistrement : 006299/KK P

1 Intitulé du projet

Amenagement d'une voirie de bouclage sur la ZA Ambroise Pare entre la rue de la Frenouse et le giratoire rue Ambroise Pare a Cosse le Vivien

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

EPCI

N° SIRET

20004855100010

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

LANGOUET

Prénom(s)

Christophe

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6. Infrastructures routières	(les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la creation d'une voie de bouclage reliant la rue de la Frenouse au giratoire de la rue Ambroise Pare sur la commune de Cosse-le-Vivien. Cette voie nouvelle sera implantee en zone urbanisee en extension, a proximite immediate : - de futurs equipements publics en cours de programmation (cantine scolaire et EHPAD), - de la societe OTTERA, specialisee dans la production de colorants alimentaires. Le projet consiste en la creation d'une voie nouvelle de 470 metres reliant la rue de la Frenouse au giratoire de la rue Ambroise Pare, afin d'assurer une continuite de desserte entre les zones d'activites et le centre-bourg tout en reduisant le trafic de transit. Les principales caracteristiques sont les suivantes : • Voirie principale : largeur de 6 m en chaussee bidirectionnelle avec un revetement en enrobe avec un profil rasant sur 70% du lineaire et en deblai pour recuperer la rue de la Frenouse. • Voie douce cyclo-pietonne : largeur de 2 m, revetement en enrobes, separee physiquement de la voirie par une bordure chanfreinee de hauteur 11 cm cote rue et de 3cm cote voie douce afin de ne pas heurter les pedales ; • Carrefours : Le raccordement de la nouvelle voie au carrefour existant de la route de la Frenouse est realise selon une geometrie permettant le passage des

4.2 Objectifs du projet

Le projet de creation d'une voie de bouclage entre la rue de la Frenouse et la rue Ambroise Pare a pour objectifs principaux : - Ameliorer la desserte et la circulation locale en offrant une liaison directe entre deux rues existantes afin de fluidifier les déplacements internes et de reduire la charge de trafic sur les voies du centre-bourg. - Accompagner les projets d'equipements publics a court terme, en anticipant les besoins d'implantation d'une cuisine centrale et d'un EHPAD dont les acces sur cette nouvelle voie garantiront une circulation adaptee aux usagers et aux services. - Conforter l'attractivite economique en assurant une desserte adaptee de la societe OTTERA, specialisee dans la production de colorants alimentaires, et faciliter ses flux logistiques. - Ameliorer la qualite de vie des riverains du centre-ville en deviant une partie du trafic aujourd'hui contraint de traverser des secteurs residentiels - Assurer une integration urbaine et environnementale en concevant une voirie qui s'inscrit dans la continuite des aménagements existants, en integrant des dispositifs de gestion des eaux pluviales, des cheminements doux et des aménagements paysagers favorisant l'insertion dans le cadre de vie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La réalisation de la voie de bouclage se déroulera en plusieurs étapes successives - Préparation du site (decapage de la terre végétale). Le site actuel ne possédant aucune végétation, aucun débroussaillage ne sera fait. - Terrassements et couche de forme de chaussée avec la réalisation des déblais/remblais pour atteindre le profil de la future chaussée, la confection des merlons paysagers, l'aménagement des fosses et structures de collecte des eaux pluviales. - Réalisation de la voirie avec réalisation des couches de fondation et de base, réalisation de la voie douce. - Aménagements des équipements annexes (bordures, signalisation - Finition et remise en état du site (plantations paysagères) Les travaux se réaliseront à proximité de rues nécessitant un maintien de la circulation, et avec des prescriptions de sécurité pour limiter les nuisances et l'impact sur le voisinage / activités locales

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, la voie de bouclage remplira les fonctions suivantes : - Desserte locale : liaison directe entre la rue de la Frenouse et la rue Ambroise Pare, facilitant l'accès aux équipements publics (cuisine centrale, EHPAD) et au contournement Sud de Cosse-le-Vivien - Desserte économique : accès amélioré pour la société OTERRA (production de colorants alimentaires), permettant une circulation logistique plus fluide et évitant le passage de poids lourds par le centre-bourg. - Amélioration de la circulation urbaine : délestage du trafic de transit et réduction de la gêne sur les axes existants. - Entretien régulier : la voie sera classée dans le domaine public routier départemental mais une convention avec le Conseil départemental précisera les conditions de nettoyage, fauchage des accotements, réparation ponctuelle des revêtements). Pour la phase de démantèlement, la durée de vie d'une telle infrastructure est très longue et son démantèlement n'est pas envisagé à moyen terme. Toutefois dans l'hypothèse d'une désaffectation de la voie, les actions suivantes seraient mises en œuvre : - Dépose des revêtements de chaussée et trottoirs et évacuation vers des filières de recyclage ou de valorisation adaptées. - Suppression des réseaux et équipements associés (bordures, signalisation, éclairage). - Démolition des structures de fondation si nécessaire, puis remise en état des terrains. - Reintégration paysagère : reconstitution d'espaces verts, enherbement ou reboisement selon la vocation future du site.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Examen au cas par cas auprès de l'Autorité environnementale, Le projet n'est pas soumis à la loi sur l'eau, les aménagements hydrauliques étant de dimension limitée (surface < 1 ha). Aucune autre procédure d'autorisation n'est requise à ce stade.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur: 470 Largeur: 6 Hauteur maximale d'affouillement: 1.06	(metres, 1)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ° ° " " Lat. : ° ° ° " "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ° " " Lat. : ° ° ° " "

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ° " " Lat. : ° ° ° " "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan local d'urbanisme de Cosse le Vivien avec zonages UB (zone urbaine peu dense), UY (zone urbaine d'activité économique) et 1Aue (extension urbaine à vocation d'équipement,

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de prévention du Bruit dans l'Environnement élaboré par le Département de la Mayenne. Le PPBE du Département de la Mayenne a été approuvé par arrêté préfectoral du 25 janvier 2023. La zone de projet n'est cependant pas située dans une zone exposée au bruit des infrastructures terrestres.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Cosse-le-Vivien est concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Ce plan a été élaboré en raison de la présence d'une installation classée pour la protection de l'environnement
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le projet se situe en dehors du périmètre de la marge de recul de l'ICPE Diana Naturals
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'a pas d'impact notable sur le cadre hydrogéologie. Les aménagements s'appuyant sur la topographie actuelle. La voirie sera au niveau du terrain naturel.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les déblais du terrassements de la plateforme seront mis en forme en merlons paysagers pour limiter la gêne des riverains.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Les parcelles appartiennent a la commune de Cosse le Vivien et sont classees dans une AOP dans le PLU. Le projet de barreau routier s'inscrit pleinement dans les orientations d'aménagement definies par l'OAP n°7 "Ilot Grande Rue" du Plan Local d'Urbanisme de Cosse-le-Vivien. Cette OAP a pour objectif de structurer le developpement du secteur situe entre la Grande Rue et la
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Il s'agit d'un report de trafic existant. Cette voirie ne va pas en soi generer de nouveaux trafics. Le trafic y sera modere. Le projet de barreau routier vise principalement a reorganiser les circulations a l'echelle du bourg de Cosse-le-Vivien afin d'ameliorer la qualite de vie des riverains et la securite des déplacements. En permettant une liaison directe entre la rue de la Frenouse et le circuit de la rue Ambroise Paris, l'aménagement doit
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le trafic y etant modere et la voirie etant circule a allure moderee (inferieur a 50 km/h), les emissions sonores seront limitees. La creation de merlons permettra de limiter les incidences sonores.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le trafic modere et les faibles vitesses permettent de limiter la probabilite d'occurrence des nuisances vibratoires.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Il n'est pas prevu d'eclairage de cette voie
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet de voie s'inscrit en continuité au carrefour avec la rue de la Frenouse qui beneficie de l'eclairage public
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet en lui-meme ne vas pas engendrer de nouveaux rejets dans l'air. Il s'agit d'un report/déplacement de trafic.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet de voirie va induire une impermeabilisation (route et voie douce) d'environ 3800 m² et va generer des ruissellements pluviaux. Un dispositif de noue longitudinale permettra de limiter le debit de fuite a 2
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Surface et sous-sols par l'optimisation d'une noue infiltrante

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas d'effluent.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas la production de déchets non dangereux, inertes ou dangereux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet prend place sur une prairie qui n'a pas d'usage agricole depuis plusieurs années. Elle a fait l'objet d'un pâturage privatif. Cet usage n'est pas remis en cause.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les effets cumules sont limités à ceux de la zone 1AUe, déjà intégrés dans la conception du projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Pendant la réalisation des travaux : - Mesures de protection pour maîtriser les risques de déversement de substances polluantes dans les fosses situées à proximité - Limitation au strict nécessaire des secteurs d'évolution des camions et engins de chantier - Base de vie du chantier localisée en dehors des zones de gênes particulières - Intervention en fin de période estivale (avril-octobre) lorsque les sols sont moins sensibles au tassement ; période par ailleurs moins sensible pour la faune (avifaune et reptiles notamment) Projet : - Mise en œuvre d'une noue d'infiltration présentant un rôle épuratoire - Absence d'éclairage et de zones humides

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il semble logique de dispenser le projet d'évaluation environnementale pour les raisons suivantes : - l'ampleur du projet est modeste ; - pas d'impact sur la végétation (préservation d'un arbre et des haies) - a vocation de diminuer les nuisances pour les habitants du centre-ville - ne génère pas de circulation supplémentaire mais dévie un trafic déjà existant. Lors de la reprise du dossier par la maîtrise d'œuvre, il a été constaté que les haies situées le long du tracé projeté avaient été rabattues préalablement, indépendamment du présent projet. Ces interventions sont donc antérieures à la phase d'étude et non imputables à la maîtrise d'ouvrage. Dans le cadre du projet de barreau routier, aucune nouvelle coupe de haie n'est prévue. Les aménagements ont été conçus pour limiter autant que possible les incidences sur le milieu.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)